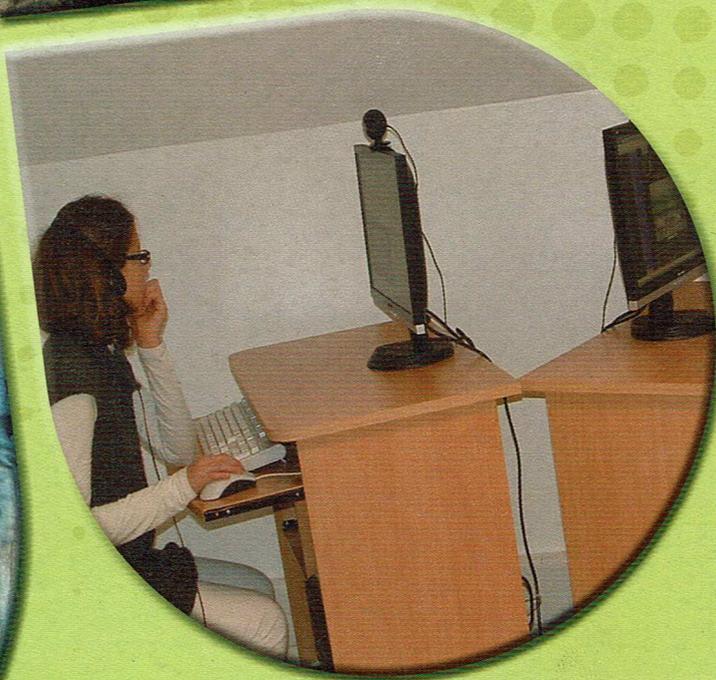




Bourbriac Boulvriag



Bulletin Municipal de Bourbriac

Mars 2009 • n°44



✓ Annuaire municipal

Mairie - 11 place du Centre

ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
le samedi matin de 9h à 12h

E-mail : Mairie.bourbriac@wanadoo.fr

Téléphone 02 96 43 40 21

Télécopie 02 96 43 60 17

Mission locale (Mairie)- 2^{ème} vendredi du mois de 9h à 12h

+ Rendez-vous : 02 96 40 17 30

Bibliothèque municipale, 2^{ème} étage de la mairie

ouverte le mardi de 9h30 à 11h30, le mercredi de 16h à 18h
le vendredi de 16h30 à 19h et le samedi de 10h à 12h

E-mail : cyber.bourbriac@wanadoo.fr

Téléphone 02 96 43 62 25

FERMÉE Août et Noël

Perception - Permanences en mairie : mardi et jeudi de 9h à 11h45

A.P.I.A.M.H. Association pour l'intervention auprès des malades et handicapés

2, pl. du Vally 22200 Guingamp

Perm. : mairie 3^{ème} lundi du mois de 14h30 à 16h sans rendez-vous

C.P.A.M. - Permanence tous les lundis de 11h00 à 12h30 - Mairie - Sans rendez-vous

Téléphone 02 96 40 16 70

Téléphone 02 96 44 41 08

Portable 06 63 80 36 59

Assistantes sociales : sur rendez-vous - M.S.A.

Centre médico-social de Guingamp et Régime général

En mairie sur rendez-vous

Téléphone 02 96 40 10 40

Téléphone 02 96 40 10 30

Service d'aide au maintien à domicile (S.A.M.A.D.) 1, rue de Tournemine

bureau ouvert de 13h30 à 17h30 et samedi 8h30 à 12h00

Téléphone 02 96 43 49 28

Fax 02 96 43 49 29

Communauté de Communes - 1, rue de Tournemine

Ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Email : communaute.com.bourbriac@wanadoo.fr

Téléphone 02 96 43 60 11

Télécopie 02 96 43 69 98

Déchetterie - route du Danouët

ouverte le lundi de 13h30 à 17h30

les mercredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Téléphone 02 96 43 64 91

Office de Tourisme (ouvert 16 JUIN au 13 SEPTEMBRE) - 12, place du Centre

Tél./Fax 02 96 43 46 03

Gendarmerie - 17 rue des Menhirs

ouverture bureau : lundi 8h00 à 12h00 - jeudi et samedi : 14h00 à 18h00

Tél. 02 96 43 40 18

ou 17

Sous-préfecture de Guingamp - 34, rue Maréchal Joffre

Renseignements relatifs aux démarches administratives

Téléphone 02 96 40 16 40

Téléphone 08 21 50 30 22

✓ Tarifs communaux 2009

☞ Concessions au cimetière communal

- 30 ans 113,20 €
- 50 ans 204,47 €

☞ Concessions colombarium

- 15 ans 184,90 €
- plaque 92,48 €

☞ Redevance assainissement

- par m³ d'eau consommé 1,53 €

☞ Taxe de raccordement aux égouts ... 860,00 €

☞ Garderie..... 0,94 € / heure,

payable à la 1/2 heure.
Tarif minimum : 5 €/trim.

- le soir

☞ Cantine enfants maternelles 2,41 €

enfants primaire 2,70 €

adultes 5,59 €

☞ Bibliothèque..... 10 € / Individuel

15 € / Familial

Le conseil municipal fixe les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2009 pour la LOCATION DE LA SALLE DE LA VALLÉE DES FORGES et SALLE ANNEXE (tarifs en euros).

	ORGANIS. LOCALE	ORG. EXTER.
• Bal - Fest-noz - Fest-deiz	269,84	408,65
• 1 repas avec cuisine	359,03	445,97
• 2 repas avec cuisine	444,29	557,47
• 1 week-end avec cuisine	555,78	622,13
• Grande salle sans cuisine pour buffet	269,84	289,88
• Grande salle sans cuis. assemblée-congrès	222,45	269,84
• Petite salle réunion	gratuit	69,16
• petite salle sans cuis. pour buffet	89,20	134,34
• Arbre de Noël grande salle	gratuit	134,34
• Séances culturelles avec entrées payantes grande salle	134,34	222,45
• Grande salle avec loto	269,84	289,88
• Concert	690,18	-
• Réveillon dansant	557,47	-
• Fest-noz de fin d'année	408,65	-
• Marchands ambulants sans électri.	22,31 avec élect.	31,21
• Salle communale de Saint Houarneau	89,20	-

Les cautions demandées seront du même montant que celui de la location.

Sommaire

Informations Annuaire Municipal Tarifs communaux	2
Edito Le mot de la municipalité	3
Etat Civil Naissances Mariages Décès	4
Conseils municipaux	6
Culture/ Associations Tennis Bibliothèque Espaces multimédia Judo	11
Suite Conseil Municipaux	15
Fleurissement	23
Planning Salle des Forges	24

DERNIÈRE MINUTE

Le parc éolien de Bourbriac va être mis en production à compter du 2 mars 2009.

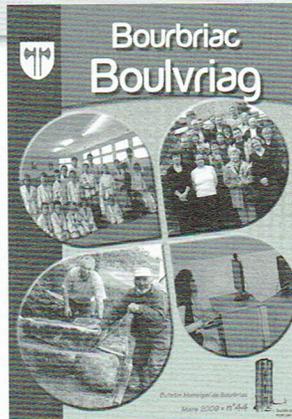
Pour toute personne ayant des problèmes de réception sur leur téléviseur veuillez vous adresser

à Monsieur L'HOTELER
au 06 81 00 22 98

ou à Monsieur BENMESSAOUD
au 06 73 05 59 27

RÉDACTION

Commission Information
et Communication
de l'équipe municipale de Bourbriac



Ce bulletin d'information, le second de la mandature, vient rendre compte aux Briacins de l'activité du Conseil Municipal et des commissions. Celui-ci n'est plus le seul média de l'actualité municipale puisqu'un site internet est désormais à la disposition de tous (www.bourbriac.fr).

C'est là un progrès essentiel puisqu'il permet en temps réel de recevoir l'information communale et associative et permet aussi à tous ceux qui, éloignés de la commune, s'intéressent néanmoins à la vie locale, de pouvoir y accéder où ils résident (deux pages lui seront consacrées dans le prochain N° à sortir en juillet).

Par ailleurs, au moment où ce bulletin parviendra aux lecteurs, le Conseil Municipal sera à l'œuvre afin d'élaborer le budget 2009. Dans ce contexte mondial et national difficile – la crise frappe désormais nos économies de plein fouet – les collectivités locales sont attendues afin de soutenir l'activité et apporter du travail aux entreprises.

Dans notre commune, des décisions d'investissement ont déjà été prises, concernant la voirie et divers travaux, d'autres sur le point de l'être malgré bien des incertitudes. Qu'en sera-t-il en particulier des recettes fiscales et des dotations de l'Etat ? Ces questions sont pour l'heure sans réponse.

Pour autant, notre intention est bien de continuer à répondre aux attentes et aux besoins de notre population et ce faisant à soutenir l'emploi à un moment crucial.

La Municipalité

IMPRIMERIE & MISE EN PAGE

Roudenn Grafik Guingamp
Tél. : 02 96 119 700



Naissances

LE COCQUEN Pierre

LE COCQUEN Florent et MOISAN Céline
Pors Gouriou

MÉNEC- -GAUTIER Evan

MÉNEC Gilles et GAUTIER Mélanie
Saint Huarneau

LARMET Enzo Jacques Bernard

LARMET Johann et ROBERT Christelle
Crec'h Vian

BOUSMINA Ameline Fadma

BOUSMINA Khalifa et Fabienne
1, Hent Garenn

GUERIN Grégory Gérard Jacques

GUERIN Mickaël et Jennifer
28, rue d'Avaugour

LE ROUX Noah

LE ROUX Stéphane et LE COZ Anne-Laure
3, Hent garenn

DEQUIROT- -LANCIEN Maïlyne Anne Pauline

DEQUIROT Christophe et LANCIEN Marie-Bénédict
Kergouan

TOUZE Candice

TOUZE Bruno et Josiane
34, rue de Koat Liou

LAISNÉ Clément Edouard Eric

LAISNÉ Edouard et LEMARCHAND Céline
31, rue de l'Armor

LE GOFFIC- -LE BALC'H Théo Lean

LE GOFFIC Christophe et LE BALC'H Laurence
Kératret

ESNAULT Maëlys

ESNAULT Fabien et Servanne
Rest Vraz

LAUZEL Enzo Cédric

LAUZEL Cédric et Fabienne
Goas Levé

ROLLAND Ophélie

ROLLAND Solène
Lot. De la villeneuve

MOAL Charlène Elise

MOAL Jean-Luc et MADIOT Stéphanie
Pen ar Vern

LE BONNIEC Alexis René Alain

LE BONNIEC Fabien et PHILIPPE Isabelle
Le Vern

LE BUHAN Maëlie

LE BUHAN Julien et SIVINIANT Leslie
Rue de Pont Jilez

HÉNAFF Yann

HÉNAFF Pascal et LE CONTELLEC Catherine
Guerzanguérit

LE BARS Azilis

LE BARS Nicolas et Nolwenn
Kerguissec

DUROS Jade

DUROS Alexandre et LE BOZEC Corinne
3, rue de l'Armor

DELAUNAY Sullyvan Morgan Daniel Guy

DELAUNAY Morgan et ROULLAT Sophie
Kerjalous

JULOU Maëlle Linda Christine

JULOU Ronan et Laetitia
Kerlein

LE COZ Victor & LE COZ Louise

LE COZ Yannick et Caroline
25, Lt de Koat Liou

LE GALLOU Sevan Reynald Cédric

LE GALLOU Reynald et HUE Céline
19 It du Courjou

BOSCHER Camille

BOSCHER Anthony et Marina
le Bod

QUÉMÉNER Martin

QUÉMÉNER Yannis et Véronique
Le Courjou

GUINALDO Célia Précilia Luna

GUINALDO Julien et LOUVET Séverine Angélique Monique
12, Kéruliou

MAHÉ Soad

MAHÉ Johann et Sophie FAMEL
Restigou

Mariages

MOTREFF Sébastien

& GUIBÉ Charlotte
Kerlosquer

PULLANDRE Sébastien

& RIEU Fanny Jeanne Marie
Le Scoassel

KERVIZIC Sébastien

& LE GUELLEC Myriam
Nonénou

HÉLARY Goulwen Jean François

& RICHON Elodie Noëlle Marie-Annick
La Croix du Garnel



MORNET Emmanuel Henry Damien
& GUILLOU Isabelle
Goas Prenn

LAUZEL Cédric Lucien Georges
& BENLABIDI Fabienne
Goas Levé

Décès

BOTREL Andrée veuve LE DU
Foyer Logements

LE BOURDONNEC Anne Marie, veuve LOPIN
Foyer Logements

LE COËNT Ludovic François Marie
Crec'h Cant

PRÉVOST Jules Auguste Edmond
La Villeneuve Cité

QUÉROU Louis
Rue du Télégraphe

GUILLOU Raymonde, veuve GUILLEMET
Rue Saint Yves

THORAYAL Joseph
Foyer Logements

DUBOURG Anne Lucie Marie
Annexe Foyer Logements

POMMELEC Louis Joseph Guillaume
Goas Prenn

CLECH François
Annexe Foyer Logements

LE MAGOUROU Hélène Marie, veuve LE BARS
Foyer Logements

STEUNOU Marie Clotilde, veuve RAOULT
Foyer Logements

GUÉGAN Hélène Yvonne, veuve ROPARS
Foyer Logements

LE COUSTER Lucien
Rue de Tournemine

BOURGÈS Agnès Marie épouse LE COZ
Rue du Télégraphe

CONNAN Marcel Auguste
3, Hent Garenn

LE GOFF Eugène Yves Marie
Rue du Télégraphe

LE COUSTER Maria, veuve LE BROUDER
Foyer Logements

COJEAN André
Rue de Tournemine

LE GUILLERM Ernest
Ty Glas

CRAVEN Matthew George
& MATTHEWS Amy Jean
Kériolet

LE MANACH Simone Marie, veuve LE GUILLOU
Kervouézou

GIBERT André Marcel
Rue de l'Armor

GUILLAUME Francis Marie Yvon
Hent Dré

RANNOU Albert Jean Marie
Cosquer Danouët

COSLER Mélanie Marie, veuve LE GALL
Foyer Logements

LE RHUN Odette Françoise Marie
Foyer Logements

GEFFROY Albert
Cosquer Danouët

DUCHÂTEAU André Yves Marie
Rue Saint Yves

GUÉGAN Marie, veuve GUILLERM
Foyer Logements

QUÉMÉNER Rosalie Marie Françoise, veuve SÉLÉBARD
Foyer Logements

THOMAS Célestine Marie Yvette, veuve LE FÈVRE
Foyer Logements

COATLÉVEN Albertine Marie Henriette, veuve MARY
Logoray

LACHIVER Odette Marie Philomène Veuve LE MOIGNE
Foyer Logements

COURTOIS Geneviève Marie Louise veuve PINSON
Foyer Logements

LE CONTELLEC Madeleine
4, Place du Centre

JÉGOU Georgette veuve LE PAGE
rue de l'Armor

OLLIVIER Guy Jean Yves
Kerflec'h

LE BIHAN Jean-Claude
rue de l'Armor

LE PAGE Eugène Yves Marie
Foyer Logements

Compte rendu de la réunion du 15 février 2008



A - FINANCES ET AFFAIRES GÉNÉRALES

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Suite aux décisions prises - après débat et vote - par le Conseil Communautaire du 21 janvier 2008, il appartient aux 10 Conseils Municipaux des Communes adhérentes à la Communauté de Communes de Bourbriac de se prononcer sur les points ci-dessous, via une délibération concordante. En cas d'accord, ces dispositions entreront en vigueur à partir des élections municipales de Mars 2008, lors de la désignation par les Communes de leurs délégués à la Communauté de Communes de Bourbriac.

① Représentation des Communes à la Communauté de Communes (Article 3 des statuts de la Communauté de Communes)

Chaque Commune est représentée au Conseil Communautaire par des délégués élus par le Conseil Municipal, selon les critères ci-après :

Groupe	Population	Communes	Nombre de Délégués	
			Titulaires	Suppléants
1 ^{er} groupe	- 500 hab.	Kerien Kerpert Magoar Saint Adrien Senven Léhart	2 délégués/ Cne soit 10	2 suppléants/ Cne soit 10
2 ^{ème} groupe	De 500 à 2 000 hab.	Coadout Moustéru Pont Melvez Plésidy	3 délégués/ Cne soit, 12	2 suppléants/ Cne soit 8
3 ^{ème} groupe	+ 2 000 hab.	Bourbriac	5 délégués titulaires	3 délégués suppléants
Total délégués			27	21

Les délégués suppléants sont appelés à siéger avec voix délibérative en l'absence du ou des titulaires.

② Composition du Bureau (Article 4 des statuts de la Communauté de Communes)

Le Bureau est composé comme suit :

- Chaque Commune membre est représentée au sein du Bureau, selon la population suivante :
- ☞ 1 délégué par Commune de - de 2 000 habitants,
- ☞ 2 délégués par Commune de + de 2 000 habitants,
= soit un total de 11 membres
- 1 Président,
- 3 Vice-Présidents minimum et, le cas échéant, des « Vice-Présidents délégués ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal : par 17 voix « Pour », 0 voix « Contre », 0 « Abstention »,
- **ACCEPTE** les dispositions indiquées ci-dessus,
- **PREND ACTE** que ces modifications statutaires seront en vigueur après Mars 2008.

B - ASSAINISSEMENT

MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - RESEAU D'EAU USEES ET STATIONS DE TRAITEMENT POUR LES HAMEAUX DE ST HOUARNEAU, PEN AR VERN ET COSQUER DANOUET

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du marché de maîtrise d'œuvre proposé par les services de la D.D.A.F. concernant la réalisation de réseaux d'eaux usées et de stations d'épuration aux hameaux de St Houarneau, Pen ar Vern et Cosquer Danouet. Il s'agit d'une mission complète, avec un forfait de rémunération de 18 645 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le marché de maîtrise d'œuvre ainsi proposé.

C - VOIRIE

NOUVEAU PARKING SALLE DES FORGES : BORDEREAU DE PRIX SUPPLEMENTAIRES

Le Maire rend compte au conseil municipal des modifications à apporter au marché d'aménagement du nouveau parking de la salle des Forges en raison de la nature du sol. Le bordereau de prix supplémentaires proposé par l'entreprise PAILLARDON pour les travaux accepté par la commission d'appel d'offres est le suivant :

DESIGNATION	MONTANT UNITAIRE H.T.
Fourniture et mise en œuvre de géotextile	1.80 €
Matériaux de carrière 0/150 pour remblai et couche de forme	6.05 €

D - AFFAIRES SCOLAIRES

DEMANDE D'AVANCE SUBVENTION / OGE

Le Maire présente à l'assemblée la demande de l'OGE concernnant une avance de versement de la subvention communale 2008 à l'association qui leur permettra de mieux gérer leur trésorerie.

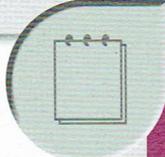
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser 100 % de la subvention par avance, soit la somme de 8 764 €.

E - URBANISME

REVISIONS SIMPLIFIEES DU PLAN LOCAL D'URBANISME APPROBATION

Le Conseil Municipal approuve les révisions simplifiées du PLU suivantes :

- Extension de la déchetterie
- Création d'un sous zonage pour la zone équipement de la communauté de communes
- Création d'un sous zonage pour une troupe de spectacle
- Rectification d'une erreur matérielle



F - DIVERS

ACQUISITION D'UN PORTAIL POUR LE STADE DE FOOTBALL

Le Maire propose à l'assemblée de faire l'acquisition d'un portail pour l'entrée du stade de football afin d'éviter que les voitures y pénètrent en dehors des périodes autorisées. La proposition est la suivante. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de passer la commande du portail pour un montant de 2 785.00 € H.T auprès de la société ESCEEV.

CONTRAT DE CESSION DE LICENCE / LOGICIELS ET PRESTATIONS

Le Maire présente à l'assemblée la proposition de renouvellement du contrat de cession de licence des logiciels et des prestations qui s'y rattachent. La proposition suivante est retenue :

ENTREPRISE	OBJET	DUREE du contrat	MONTANT ANNUEL H.T.
JVS Mairistem	Cession de licence	3 ANS	3 120 €
	Mise à niveau corrective		390 €
	Assistance à l'utilisation		390 €

VENTE DES ANCIENS TUNNELS DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de l'amicale laïque concernant une proposition d'achat des anciens tunnels utilisés par les services techniques. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents donne son accord pour la vente de ces tunnels à l'amicale laïque pour la somme de 350 €.

Compte rendu de la réunion du 15 mars 2008

ÉLECTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS ET RENOUVELEMENT DES COMMISSIONS

Conformément à l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire demande à l'assemblée de déterminer le nombre d'adjoint au maire à élire le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création de 5 postes d'adjoint au maire à la commune de Bourbriac.

Compte rendu de la réunion du 28 mars 2008



DÉLÉGATION A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BOURBRIAC

Le Maire demande au Conseil Municipal de désigner les délégués appelés à représenter la commune au sein de la Communauté de Communes de Bourbriac.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne les délégués comme suit :

Titulaires :

- BOTREL Yannick
- PRIDO Loïc
- GUEGAN Florence
- LE FLOC'H Patrick
- GUILLOU Claudine

Suppléants :

- BRIEND Sophie
- LE BLOAS Jean-Jacques
- DRONIOU Christian : La nomination de Monsieur DRONIOU prendra effet lorsque la communauté de Communes de Bourbriac recevra en retour de la Sous-Préfecture la délibération concordante modifiant les statuts de la Communauté de Communes et notamment la répartition du nombre de délégués.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune durant son mandat.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document correspondant.

Compte rendu de la réunion du 11 avril 2008



VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2008

CANTINE	accord unanime
ASSAINISSEMENT	accord unanime
LOTISSEMENT	accord unanime
COMMUNE	accord unanime

TAUX D'IMPOSITION – ANNÉE 2008

Les taux d'imposition restent inchangés

TAXES	TAUX	BASES	PRODUITS
Taxe d'habitation	12.84	1 400 000	179 760
Foncier bâti	15.70	1 057 000	165 949
Foncier non bâti	68.43	149 600	102 371
Taxe professionnelle	13.40	887 700	118 858
TOTAL			566 938

**CONTRAT DE MAINTENANCE /
MATÉRIEL RESTAURANT SCOLAIRE**

La proposition suivante est retenue:

ENTREPRISE	OBJET	DUREE du contrat	MONTANT ANNUEL H.T.
TEC HOTEL	Maintenance du matériel de cuisine du restaurant scolaire	3 ANS	520

**AMENAGEMENT DE TROTTOIR RUE DE
L'ARMOR**

La proposition suivante est retenue

SOCIETE	OFFRE H.T.	Observation
LE LOUEDEC	795.00	- Reprise de bordure (11 m) - Fourniture et pose d'un enrobé (26 m ²)

ACQUISITION D'UNE ÉPAREUSE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise RENNES MOTOCULTURE pour un montant de 14 000 € H.T. offre la moins disante pour le modèle correspondant aux besoins du service..

**MISSION LOCALE : DÉLÉGUÉ
SUPPLÉANT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne PHILIPPE Audrey.

**VENTE DU FOUR ET DU LAVE
VAISSELLE DE L'ANCIENNE CANTINE**

Le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de Mme HERVE Annie concernant une proposition d'achat du four et du lave-vaisselle de l'ancienne cantine scolaire. Elle propose de les acquérir pour la somme de 300 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour la vente du four et du lave-vaisselle de l'ancienne cantine scolaire pour la somme de 300.

**DÉLÉGATION CENTRE D'AIDE
ALIMENTAIRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne les délégués :

Titulaire :

KERAVIS Daniel

Suppléant :

LE GONIDEC Gwenaëlle

**SOUTIEN ASSOCIATION « JUSTICE EN
TREGOR-ARGOAT »**

Vu le décret n° 2008/145 du 15 février 2008, de Madame le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, modifiant le siège et le ressort des tribunaux d'instance, des juridictions de proximité et des tribunaux de grande instance, publié au Journal Officiel du 17 février 2008, et supprimant notamment le Tribunal de Grande Instance de Guingamp et le Tribunal d'Instance de Lannion, le Conseil Municipal de Bourbriac, à l'unanimité soutient l'association « Justice en Trégor – Argoat » association de défense et de maintien des Tribunaux de Grande Instance de Guingamp et d' Instance de Lannion.

**Compte rendu
de la réunion
du 30 mai 2008****STATION D'ÉPURATION : CHANGEMENT
DE LA TURBINE**

Le Maire rend compte des problèmes rencontrés au niveau de la turbine de la station d'épuration qui a dû être changée en urgence. Le devis de réparation proposé par la société SAUR France qui a été accepté par la commission d'appel d'offres est de 4 673.00 €. Le Conseil Municipal prend acte et approuve les décisions prises.

MEMBRES DU C.C.A.S.

Ont été désignés membres du CCAS :

Sylvie PIRIOU (désignée par l'UDAF)

Chantal GEFFROY

Evelyne ANDRE

Yves LOZAHIC

AMÉNAGEMENTS URBAINS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'étudier la possibilité de lancer la procédure pour les aménagements suivants :

- Rue de l'Armor à Kergroas jusqu'au giratoire
- Place du Centre
- Terrains communaux zone de Koz Kastell
- Effacement de réseaux rue de l'Armor
- A Roudoué, l'espace en friche entre la salle



omnisports et le groupe scolaire

Salle des Forges : réalisation d'une extension pour création d'un local technique et d'une cafétéria.
Le conseil municipal émet un avis favorable pour lancer la procédure des différents programmes ci-dessus.

PROGRAMME TRAVAUX DE VOIRIE 2008 / SUBVENTION CONSEIL GENERAL

Le Maire présente à l'assemblée le projet de renforcement de plusieurs voies communales proposé par la commission des travaux routiers dont le montant prévisionnel s'élève à la somme de 134 205 euros et de solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le projet de renforcement des voies communales suivantes :

- VC de Rubertel
- VC de Rubertel à Kerliviou
- VC de Guertzanguerit
- VC de Coat An Drail
- VC de Coat Huellan au carrefour de Park Loch
- VC de le Harz vers Penker Disquay
- VC du calvaire Kermaal au croisement de Pen an Vern / Stanguenat
- VC de Logoray vers Kerlo Yraz au carrefour la Garenne
- VC de la RD22 à la rivière Kerangoff (limite de la commune)
- VC de Kerdonnad à Cosquer Philippe
- VC RDB au carrefour de Restigou
- VC accès pisciculture Allée Coatmen
- VC du carrefour du Honou au carrefour Kercadiou/ Le Helloch
- Accès de Roscaradec
- VC de Kergoarín
- Lotissement Le Courjou
- VC de Drezit Vihan
- VC de Logoray

EXTENSION DU PARKING DE LA SALLE DES FORGES : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Travaux complémentaires /Lot 1 / PAILLARDON
1 570.00 € HT.

LA COUR DE L'ECOLE PRIMAIRE

Le Conseil Municipal approuve l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre proposé par les services de la D.D.E. concernant l'aménagement de la cour de l'école primaire.

- Il s'agit d'une mission complémentaire comprenant :
- Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT)
 - Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
 - Assistance lors des opérations de réception (AOR)
 - pour un forfait de rémunération de 3 208.27 € T.T.C.

CURAGE DES FOSSES

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la proposition de la Communauté de Communes de Bourbriac d'une participation financière de la commune de Bourbriac pour le curage des fossés dans le cadre d'une opération groupée. Il demande à l'assemblée de se prononcer à ce sujet.

Le résultat du vote du Conseil Municipal est le suivant :

Oui	8
Non	11

CESSION DE TERRAIN

Le conseil municipal donne son accord à la demande présentée par M. Frédéric RICHON, sollicitant l'acquisition d'une portion de terrain d'une contenance d'environ 30 m² située au village de Boturon et jouxtant sa propriété.

Il décide la cession au prix de 1.50 € le m². Les frais sont à la charge de l'acquéreur.

CESSION DE TERRAIN

Le conseil municipal donne son accord à la demande présentée par M. Fabrice LE FELT, sollicitant l'acquisition d'une portion de terrain d'une contenance d'environ 30 m² située au village de Kergus et jouxtant sa propriété.

Il décide la cession au prix de 1.50 € le m². Les frais sont à la charge de l'acquéreur.

L'ensemble des frais d'acte et d'arpentage sera à la charge de l'acquéreur.

PARC INFORMATIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal décide de rénover le parc informatique de l'école primaire et sur proposition des conseillers municipaux chargés d'examiner les offres, de retenir l'offre de l'entreprise Qualité Informatique pour un montant de 6 640.00 € HT. Il sollicite une aide financière auprès du Conseil Général des Côtes d'Armor pour l'acquisition de ce matériel.

PARC INFORMATIQUE DE L'ECOLE PRIMAIRE

Le Conseil Municipal décide de rénover le parc informatique de la bibliothèque et, sur proposition des conseillers municipaux chargés d'examiner les offres, de retenir l'offre de l'entreprise Qualité Informatique pour un montant de 6 169.00 € HT pour le matériel, 1 345.84 € H.T. pour le câblage réseau et le modem avec le contrat de maintenance de 500 € annuel.

Il sollicite une aide financière auprès du Conseil Général des Côtes d'Armor pour l'acquisition de ce matériel.

ACQUISITION DE TABLES RONDES ET CHARIOTS POUR LA SALLE DES FORGES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire l'acquisition de 20 tables rondes et de chariots pour

la salle des Forges. Ceci est une demande exprimée par les personnes qui louent la salle pour des mariages. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de passer commande de 20 tables rondes et de 3 chariots chez JPP Equipement pour un montant 4 052.77 € H.T.

FIDDAC/Conseil Général : Dossier Mme LE BIHAN Gwénaëlle, «La maison d'Enora».

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de Mme Gwénaëlle LE BIHAN, dirigeante de la « SARL La Maison d'Enora » sur la Commune de Bourbriac.

Le projet consiste à créer un commerce de décoration intérieure avec une gamme de produits diversifiés : « Décoration, cadeaux, petit ameublement, linge de maison, épicerie fine et produits senteur Occitane,... » dans le « Centre Bourg » de Bourbriac – 19 Place du Centre.

Des travaux d'électricité, de doublage, de plafond, de remplacement de fenêtres, vitrine, porte intérieure ainsi que la mise en place de stores et d'enseigne sont à prévoir.

Le dossier de création est suivi par la CCI 22. La date prévue de fin de travaux est le 15 Octobre 2008.

La Commune, la Communauté de Communes et le Conseil Général des Côtes d'Armor sont sollicités dans le cadre du dispositif FIDDAC (Fonds d'Intervention Départemental pour le Développement de l'Artisanat et du Commerce).

Vu que le dossier de Mme Gwénaëlle LE BIHAN (SARL La Maison d'Enora) correspond aux critères d'attribution, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer une aide à la SARL « La Maison d'Enora » suivant les mêmes modalités que la Communauté de Communes de Bourbriac -) à hauteur de 5 %,

⇒ Précise que le montant de la subvention est calculé comme suit :

✓ Acquisition : 25 000 € x 5 % = 1250 €

✓ Travaux éligibles HT : 17 092 € x 5 % = 855 €

soit une subvention de la commune de Bourbriac d'un montant de 2 105 €.

La subvention sera versée à l'intéressée sous réserve de recevabilité du dossier par la CCI 22 et par le Conseil Général des Côtes d'Armor.

PAYS DE GUINGAMP : DESIGNATION DE L'ELU AUTORISE A SIEGER A L'ASSEMBLEE GENERALE

Considérant que le Maire siège à l'assemblée générale en tant que Conseiller Général le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents désigne Monsieur DRONIOU Christian pour siéger à l'assemblée générale du Pays de Guingamp.

VENTE DE LA PLONGE DE L'ANCIENNE CANTINE

Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de cette plonge au comité Penpinod pour la somme de 100 €.

Compte rendu de la réunion du 27 juin 2008



CESSION DES ANCIENS ORDINATEURS DE LA BIBLIOTHEQUE A LA COURTE ECHELLE

Le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de l'Association de la Courte Echelle de demande de mise à disposition des anciens ordinateurs de la bibliothèque pour l'atelier d'initiation aux nouvelles technologies. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

OBJET : CHOIX DU MODE D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le contrat de prestation du service public d'assainissement collectif de la commune de BOURBRIAC conclu avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL EN FRANCE arrive à échéance le 31.12.2008. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le mode d'exploitation du service d'assainissement collectif. : Le conseil municipal, considérant que ce service doit conserver son caractère public, avec 10 pour et 3 abstentions, décide de choisir comme mode d'exploitation, la prestation du service public d'assainissement collectif.

Par ailleurs, il décide de confier le marché de prestation de service d'assistance et conseil à la réalisation d'une procédure de prestation du service public d'assainissement collectif à la D.D.A.F. pour un montant de 2 989 €.

PARTICIPATION AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DIWAN GWENGAMP

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de participation de l'école Diwan Gwengamp aux frais de fonctionnement dans le cadre des dispositions législatives en vigueur en matière de financement pour les communes des écoles privées sous contrat. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 « pour » et 1 « abstention » décide de participer aux frais de fonctionnement de l'école Diwan Gwengamp dans les mêmes conditions que pour l'école Saint Briac, elle-même sous contrat, soit pour un enfant de primaire 100 % du coût de fonctionnement par élève de l'école publique.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Sont proposés en qualité de Commissaires de la commune, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente



Tennis Briacin

Les espoirs briacins saison 2008-2009

LE CLUB

Tout jeune retraité en 1978, Dédé Magoarou donne ses premiers entraînements à Bourbriac. Dès 1981, il crée le tennis briacin et inscrit le club à la FFT. C'est sans discontinuer et toujours la raquette à la main qu'il est à la barre du club. Aujourd'hui encore il en est le président.

La compétition par équipe commence en 1985 pour les hommes, en 1986 pour les jeunes et 1988 pour les femmes.

Depuis la couverture du court extérieur en 1998, le club dispose de deux courts pour les compétitions.

PALMARÈS

En 1997, l'équipe jeune est vice championne départementale.

En 1995, l'équipe féminine est championne en première division.

En 2006 et en 2007, l'équipe homme évolue en première division départementale.

Plusieurs joueurs formés au club ont atteint le classement 15/3.

SAISON 2008/2009

40 joueurs et joueuses sont inscrits dont 17 participent au championnat individuel.

- 4 équipes participent au championnat départemental :
- L'équipe féminine est en D2.
 - L'équipe jeune (13/14 ans) débute le championnat le 18/01/2009.
 - L'équipe 1 masculine est actuellement au milieu de tableau de D2.
 - L'équipe 2 masculine est en tête de son groupe en D3.

Le groupe de tennis loisir se réunit chaque mardi.

- Les cours sont assurés :
- Pour l'initiation tous les mercredis.
 - Pour les jeunes 2 fois par semaine.
 - Pour les compétitions tous les samedis matin.

BUREAU

- Président :** André Magoarou.
- Vice-président :** Robert Duchemin.
- Trésorier :** Jean-Christophe Berthou.
- Secrétaire :** Jean-Christophe Le Cam.

Cotisation 2008/2009 :
 Tarif unique : 80 €.





La Bibliothèque

PRÉSENTATION

La bibliothèque municipale de Bourbriac a ouvert ses portes en octobre 1997, depuis que de changements...

Le dernier en date, l'agrandissement de la structure et le remplacement de tout le matériel informatique.

La bibliothèque se situe au 2^{ème} étage du bâtiment administratif qui abrite la mairie.

C'est un lieu accueillant et lumineux situé sous les toits.

Une équipe composée de 2 salariées et de 8 bénévoles assure le fonctionnement et accueille le public lors des permanences.



HORAIRES

mardi	9h30-11h30	mercredi	14h00-18h00
vendredi	16h00-19h00	samedi	10h00-12h00

Fermeture de la bibliothèque pendant des vacances scolaires de Noël.

En Juillet : Ouverture les mercredis et vendredis de 15h à 18h.

Fermée en août.

INFORMATIONS PRATIQUES

La consultation des ouvrages sur place est possible et gratuite,

Pour emprunter des documents, le visiteur doit s'abonner à la bibliothèque.

Conditions de prêt :

Abonnement Individuel : 10 € par an

Vous avez la possibilité d'emprunter 4 documents écrits dont 1 revue, 1 DVD ou 1 Vidéo, 1 CD de musique, 1 Livre-CD,

Abonnement Familial : 15 € par an

Pour chaque membre : 4 documents dont 1 revue,

Pour la famille : 2 DVD ou Vidéos, 2 CD de musique, 2 livres sur CD ou cassettes, 1 jeu de société.

CE QU'ON Y TROUVE

Espace Jeunesse

Pour les bébés-lecteurs : livres bain, livres cartonnés, en tissu, en plastique.

Pour les plus grands : albums, romans, revues et bandes dessinées.

Espace audiovisuel

Une section adulte et une section jeunesse proposent un choix de DVD, CD de musique et Livres sur CD ou cassette.

Espace adulte

Un large choix de romans (Policier, Aventure, Historique, Saga,...), des romans en large vision, des revues, plus de 400 Bandes Dessinées.

Espace documentaire

Les documentaires adultes et jeunes s'y côtoient. De nombreux thèmes sont représentés (Bretagne, Société, Histoire, Géographie, Nature, Arts, Sciences, Sports, Loisirs créatifs ...)

Le Fonds de Jeux de Société : Nouveau

L'objectif de ce fonds est de faire découvrir ou redécouvrir à chacun le plaisir des jeux en famille ou entre amis. Il ne s'agit pas d'un espace de jeu mais d'un fonds, c'est à dire qu'on ne peut pas jouer sur place. Chaque famille peut emprunter 1 jeu pour une durée maximale de 4 semaines.

IMPORTANT :

Chaque lecteur inscrit reçoit une carte d'emprunt personnelle, si celle-ci est perdue, elle lui sera facturée 1,50 € pour son remplacement.

Lorsqu'un document est abîmé :
Signalez-le nous,
ne le réparez pas vous même.

Tout document perdu ou détérioré par la faute du lecteur devra être remplacé ou remboursé.



L'Espace Multimédia

L'espace multimédia (ou Cybercommune) est ouvert depuis le printemps 2000. Le parc informatique vient d'être remplacé dans sa totalité. Cet espace permet ainsi à tous d'accéder aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

5 ordinateurs [4 PC (3 XP et 1 Vista) et 1 Mac] munis de Web cam, tous connectés à Internet, sont à la disposition du public.

Les personnes ont la possibilité d'imprimer des documents. Ce service étant gratuit, nous demandons à tous de ne pas en abuser, faute de quoi, les impressions deviendraient payantes.

Face au succès de cet espace, un planning a été élaboré pour permettre à chacun d'utiliser ces outils. Il est donc conseillé de s'inscrire (tranche d'une 1/2 heure) à l'avance soit lors de votre venue, soit par téléphone.

LES ANIMATIONS

L'accueil des classes de la commune

1 fois par mois, des classes des écoles de la commune viennent à la bibliothèque. Un temps est donné aux enfants pour consulter les ouvrages, ensuite chacun choisit un livre qui restera à l'école. A la fin de l'accueil un temps de lecture ou une animation est proposé à la classe.

Les interventions à l'extérieur de la bibliothèque

A l'atelier d'éveil des 0-3 ans* : 1 fois par mois une animation se déroule au Centre de Roudoué. Un thème est choisi (les escargots, l'automne, les dangers domestiques, Noël...). Il s'agit d'un temps joyeux qui tourne autour de petites histoires et de comptines.

Au centre de loisirs*, organisé par la communauté des communes de Bourbriac les mercredis et pendant les vacances scolaires : les accueils ont lieu soit à la bibliothèque soit au centre. Des temps de lecture et d'échange sont proposés sur des thèmes variés.

Tout au long de l'année des animations ponctuelles sont mises en place en direction des classes dans le cadre du temps scolaire.
ex : Animation Kamishibaï avec les CE1-CE2, Participation à la Fête des Mots familiers pour les CM1-CM2, Participation au prix Chronos pour les Grandes Sections de Maternelle et les CP..

**géré par la Communauté de Communes.*

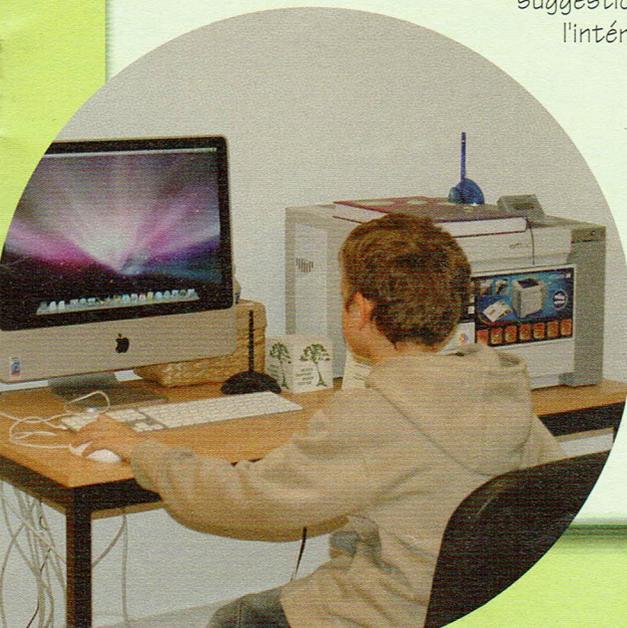
SERVICES +

Une équipe est à votre écoute.

Vous avez la possibilité de réserver un document qui est en prêt.

Si un livre ne se trouve pas à la bibliothèque, nous pouvons le demander auprès de la Bibliothèque des Côtes d'Armor qui le possèdera peut être.

Pour les acquisitions, vous pouvez vous adresser à la responsable, vos suggestions sont les bienvenues. Il en sera tenu compte en fonction de l'intérêt général et des crédits disponibles.



Bibliothèque – Espace Multimédia de Bourbriac

Mairie de Bourbriac

11 place du centre

2^{ème} étage avec ascenseur

☎ 02.96.43.62.25

E-mail : cyber-bourbriac@wanadoo.fr



Judo

Le Judo à Bourbriac se fait en loisir et en compétition. Il est enseigné par les professeurs diplômés d'état du Lannion Judo Club du Trégor. Bourbriac est maintenant une section de cette structure.

A Bourbriac, l'ensemble des activités de la FFJDA est pris en compte :

- le Babydo, une activité préalable à la pratique du Judo pour les 4-7 ans, menée dans un contexte ludique ;
- l'école de Judo traditionnel, pour les 7 ans et plus et pour les adolescents et les adultes ;
- le Ju-Jitsu (la self défense) pour les adolescents et les adultes ;
- le Taïso, la gymnastique japonaise, basée sur le renforcement musculaire et les assouplissements, pour les adolescents et les adultes.

Le Babydo et le Taïso sont des activités sans compétition, alors que le Judo et le Ju-Jitsu peuvent se faire en loisir et/ou en compétition. Le Taïso est pratiqué le mardi soir de 20h à 21h15.

le Babydo le mercredi (16h30) et le vendredi (17h30), l'école de Judo le mercredi (17h30) et le vendredi (18h15) et le Judo et le Ju-Jitsu pour les adultes le vendredi à 19h30.

Il y a à peu près 60 licenciés (hommes et femmes) à Bourbriac pour toutes les activités (530 pour le Lannion Judo Club du Trégor toutes sections confondues, ce qui en fait le premier club de Judo dans le département et le second en Bretagne par le nombre de licenciés (derrière le CPB Rennes avec 685 licenciés). On peut s'inscrire pratiquement toute l'année au Judo (disons jusqu'en mars).

Le site du club est le suivant :

<http://lannionjudo.tregor.free.fr>

Voici quelques lignes sur le Judo à Bourbriac.

Merci.

Cordialement votre.

Gilbert Le Gall
(Président du Lannion Judo Club du Trégor)



(Suite) du compte rendu du 27 juin 2008



décision et la date d'expiration du mandat des membres du Conseil Municipal :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Titulaires domiciliés dans la commune :	Suppléants domiciliés hors commune :
LE GONIDEC Gwenaëlle Rue Kerjoly BOURBRIAC Contrôleur des Impôts	GUEGAN Florence Pont Ider BOURBRIAC Employée
LE FLOC'H Patrick Rue des Menhirs BOURBRIAC Agent SNCF	CADORET Guy Keruliou BOURBRIAC Commerçant
GUILLOU Claudine Goas Prenn BOURBRIAC Professeur des Ecoles	BRIEND Sophie Pen Ar Hoat BOURBRIAC Technicien Chimiste
TANGUY Christophe Rest An Cornou BOURBRIAC Contremaître en bâtiments	LE COUSTER Nicolas Kerbars BOURBRIAC Agriculteur
LE BLOAS Jean- Jacques Coat Men BOURBRIAC Agriculteur	GESTIN Jean-Yves Ty Glas BOURBRIAC Ouvrier maçon
PRIDO Loïc Le Scoassel BOURBRIAC Agriculteur	DRONIOU Christian Pen Ar Hoat BOURBRIAC Commerçant
PHILIPPE Audrey Nonéno BOURBRIAC Etudiante	HERVE Pierre Keruliou BOURBRIAC Ouvrier chauffagiste
LE LEPVRIER René Restigou BOURBRIAC Technicien DSV	LE CAER Pascal Rest Vian BOURBRIAC Employé
KERAVIS Daniel Rubertel BOURBRIAC Technicien Agricole	LE COUSTER Christelle St Houarneau BOURBRIAC Auxiliaire Puéricultrice
GEFFROY Chantal Pen Guelenn BOURBRIAC Agricultrice	ANDRE Evelyne Rue de Koat Liou BOURBRIAC Retraîtée
CLEC'H Richard Le Diskay BOURBRIAC Retraité	STEUNOU Loïc Kervouézou BOURBRIAC Agriculteur
LE JEHAN Jean- Yves Kerauffredou BOURBRIAC Retraité	SIMON Patrick Roscaradec BOURBRIAC Agriculteur
LE VERRE Eliane 18 rue Avaugour BOURBRIAC Pré-retraîtée	LOZAHIC Yves Pont Ider BOURBRIAC Retraité
CHEVANCE Jean Kervoaic BOURBRIAC Retraité	COATRIEUX Roger Le Bod BOURBRIAC Retraité
Titulaires domiciliés hors commune :	Suppléants domiciliés hors commune
CONNAN Yves Toul Borzo SAINT PEVER Retraité	PENANGUER Pascal Rte Parc Lan Corson COADOUT Agriculteur
KERAVIS Joël Kertoudic SAINT ADRIEN Agriculteur	SCOUARNEC Alain Goas An Gall GURUNHUEL Eleveur

BAIL DE MISE A DISPOSITION DES TERRES DE LA COMMUNE A LA SOCIETE DE CHASSE LA BRIACINE

Le Conseil Municipal donne son accord pour la mise à disposition à la société de chasse des terres dont la commune est propriétaire.

DEPLIANT TOURISTIQUE

Le conseil municipal émet un avis favorable à la proposition de réédition du dépliant touristique présentant l'église et décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'imprimerie Le Fur pour un montant de 538.89 € TTC. soit 3 000 exemplaires.

MOBILIER DE LA BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la Société D.P.C. pour un montant de 7 593.32 € HT et sollicite une aide financière auprès du Conseil Général des Côtes d'Armor pour l'acquisition de ce matériel.

POSE DE GOUTTIERES AU LOCAL OCCUPE PAR LE CLUB DU TROISIEME AGE

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise GUILLERM David de Bourbriac pour un montant de 4 263.75 € HT.

EXTENSION DU PARKING DE LA SALLE DES FORGES : AVENANT N° 1

Le conseil municipal adopte l'avenant concernant des travaux complémentaires de l'extension du parking de la salle des Forges. Le détail estimatif est ainsi complété :

N°	Désignation	U.M.	Qté	P.U.	Montant H.T.
190	Fourniture et mise en œuvre de géotextile	m 2	3240	1.80	5 832.00
080A	Semi-pénétration bicouche y compris grille à sec	m 2	1850	3.00	5 550.00
070	Sablage	m 2	1850	2.2	- 4 070.00
				Montant HT	7 312.00
				TVA 19.6 %	1 433.15
				Total TTC	8 745.15

AUDIT DE L'HEBERGEMENT DU SITE INTERNET

Le conseil municipal accepte l'offre de prix de l'entreprise Qualité Informatique concernant l'audit



et l'hébergement du site internet de la commune de Bourbriac pour un montant de 1 317.00 €

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Ont été désignés

- Mme HAMON Thérèse, Rest Vras.
- Mme BADOR Renée ép. REBILLE; Lotissement du Courjou.
- Mme MARTIN Jacqueline ép. LE FLOC'H, Kermoal.
- M. LE MORELLEC Patrick ; Nénéjou.
- M. LE HOUILLARD Raymond; Liscuis.
- M. GUEZENEC Fabien ; Pen Ar Hoat.

Compte rendu de la réunion du 26 septembre 2008

AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

L'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres, réunie le 12 Septembre 2008, est l'entreprise HELARY pour un montant de 34 252.60 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré prend acte des décisions prises.

Objet : schéma de développement éolien – création d'une Zone de Développement Eolien (Z.D.E). Modification des statuts de la Communauté de Communes de Bourbriac

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Bourbriac du 3 Juillet 2008 demandant aux conseils municipaux des communes membres, de se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes, conformément à la réglementation article 5211-5 du CGCT.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes de Bourbriac portant création de Zones de Développement Eolien (Z.D.E) sur tout le territoire de la Communauté de Communes de Bourbriac comme suit :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1^{ER} Groupe : Aménagement de l'espace

(A rajouter dans les statuts de la CDC)
Réalisation de Zones de Développement

Éolien sur tout le territoire de la Communauté de Communes

En conséquence, le 1^{er} Groupe : « Aménagement de l'espace » des statuts de la CDC sera établi comme suit :

- ☞ Réalisation d'un diagnostic complet du territoire de la Communauté.
- ☞ Elaboration d'un Schéma d'aménagement et d'un Plan de développement s'appuyant notamment sur :
 - L'action économique,
 - La protection et la mise en valeur de l'environnement,
 - Le développement des services à la population,
 - Le développement des activités touristiques, sportives et culturelles
 - La réalisation d'études foncières sur le devenir des espaces agricoles
- ☞ Participation aux démarches et programmes d'aménagement et de développement contractuels pouvant être initiés par l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département.
- ☞ Adhésion au Groupement d'intérêt public d'aménagement du territoire (GIP-ADT) et à la Charte du Pays de GUINGAMP ainsi qu'aux initiatives et projets pouvant être engagés à l'échelle du pays.
- ☞ Adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Intercommunautaire du SCOT du Pays de GUINGAMP ayant pour compétence l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision d'un Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Réalisation de Zones de Développement Eolien sur tout le territoire de la Communauté de Communes.

ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE DE PONT JILEZ

Le conseil municipal, à l'unanimité décide l'acquisition d'environ 500 m² d'une parcelle, propriété de monsieur et madame Bahic au prix de 5 € le m² et retient pour le bornage l'offre du cabinet de géomètres ATGT pour un montant de 520.00 € H.T.

MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LE PROJET D'URBANISATION DE LA RESERVE FONCIERE DE KOZ KASTELL

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposé

par les services de la D.D.E. concernant le choix d'un maître d'œuvre pour le projet d'urbanisation de la réserve foncière de Koz Kastell. Il s'agit d'une mission, avec un forfait de rémunération de 7 640.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le marché de maîtrise d'œuvre..

MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU BOURG ET DE LA RUE DE L'ARMOR

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposé par les services de la D.D.E. concernant le choix d'un maître d'œuvre pour le projet d'aménagement de la place du Bourg et de la rue de l'Armor.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le marché de maîtrise d'œuvre ainsi proposé pour un montant de 3 660.00 € H.T.

AMENAGEMENT DU PLATEAU DE ROUDOUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer l'opération et à lancer la consultation pour le choix d'un conducteur d'opération.

EXTENSION DE LA SALLE DES FORGES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer l'opération et à lancer la consultation pour le choix d'un conducteur d'opération.

DISPOSITIONS DU SHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

Le Conseil Municipal, vu le Code de l'Environnement et plus précisément les articles L 214-1, R 214-1 et suivants, le décret 2007-397 du 22 mars 2007 relatif à la partie réglementaire du code de l'environnement, le dossier schéma directeur d'assainissement pluvial, élaboré par le cabinet B3E avec l'assistance de la direction départementale de l'Équipement valide le dossier schéma directeur d'assainissement pluvial et décide de soumettre le dossier d'autorisation à l'accord de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor. Il décide de le soumettre à l'enquête publique réglementaire.

RETROCESSION D'UNE CONCESSION PERPETUELLE

Le Maire fait part à l'assemblée du souhait de Monsieur LE GOFF Yves de rétrocéder à la commune de Bourbriac la concession à perpétuité n° C 95

appartenant à sa famille et en accord avec cette dernière. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable à la reprise par la commune de Bourbriac de la concession à perpétuité n° C 95 moyennant le prix de vente d'une concession de 50 ans, soit 200.46 €.

RETRAIT DELIBERATION / AIDE « LA MAISON D'ENORA »

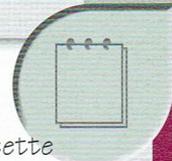
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 30 mai 2008 le conseil municipal de Bourbriac a décidé d'octroyer une aide financière d'un montant de 2.105.00 € à la SARL «la Maison d'Enora» en complément de celle attribuée par la communauté de communes de Bourbriac et selon les mêmes modalités. Or, Monsieur le Sous Préfet a demandé à ce que cette délibération soit retirée pour les raisons suivantes :

- ✓ Par arrêté préfectoral du 14 novembre 2006 la compétence « action de développement économique » a été transférée à la communauté de communes de Bourbriac.
- ✓ Ce transfert concerne, notamment, le soutien à l'installation et au développement d'entreprises, ainsi que les actions de consolidation et de développement du commerce et de l'artisanat. Dès lors qu'il y a eu transfert, cette compétence est exercée à titre exclusif par la communauté de communes.
- ✓ En conséquence la commune de Bourbriac ne peut donc plus participer financièrement en complément d'intervention de la structure intercommunale.

Le Conseil Municipal décide le retrait de la délibération du 30 mai 2008 octroyant une aide financière d'un montant de 2.105.00 € à la SARL «la Maison d'Enora» en complément de celle attribuée par la communauté de communes de Bourbriac et selon les mêmes modalités

SAMAD : DEFICIT DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande présentée par Monsieur le Président du SAMAD de prise en charge du déficit du service de portage de repas à domicile des personnes âgées ou handicapées. La proposition faite est une participation des communes concernées au prorata du nombre de repas livrés dans chaque commune. Le conseil municipal accepte cette prise en charge du déficit du service.



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2007 du service public « alimentation en eau potable » établi par le Syndicat d'Eau de Kerauffredou.

Ce rapport a pour but de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2007.

Aucune observation n'est formulée.

ASSAINISSEMENT EAUX USEES - PROGRAMME 2009 - APPROBATION DE L'AVANT PROJET

Monsieur le Maire fait prendre connaissance au Conseil Municipal du dossier « avant-projet », établi par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, dans le cadre du programme 2009 pour la réalisation de l'assainissement des hameaux de Saint-Houarneau, Pen ar Vern et de Cosquer Danouët.

Monsieur le Maire demande que l'assemblée adopte le projet présenté et approuve le principe de son financement.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

1. Adopte le dossier « avant-projet » de l'assainissement des hameaux de Saint-Houarneau, Pen Ar Vern et de Cosquer Danouët pour un montant de 650 000.00 € HT soit 777 400.00 € T.T.C.
2. Sollicite auprès du Conseil Général l'inscription de cette opération au prochain programme 2009,
3. Sollicite les aides financières de l'Agence de l'eau,
4. S'engage à financer par emprunt ou sur fond propre la part contributive de la dépense,
5. Donne pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux et au règlement des dépenses et confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées,
S'engage à maintenir en bon état

d'entretien et de fonctionnement les ouvrages subventionnés.

DEVELOPPEMENT ET MAINTENANCE DU SITE INTERNET

Le Maire présente au conseil municipal l'offre de prix concernant le développement et la maintenance du site internet de la commune de Bourbriac qui est la suivante :

ENTREPRISE	OBJET	MONTANT UNITAIRE H.T.
Qualité Informatique	- Développement du site	1 050.00 €
	- Maintenance annuelle du site	110.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la proposition ci-dessus.

POSTES DE REFOULEMENT : REMISE A NEUF DES POMPES

Le Maire rend compte au conseil municipal des problèmes rencontrés au niveau des pompes de deux postes de refoulement (Le Courjou et Roudoué). Le devis de réparation proposé par la société SAUR France est de 5 962.00 €. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Compte rendu de la réunion du 8 novembre 2008

PROGRAMME TRAVAUX DE VOIRIE 2009

Le Maire présente à l'assemblée le projet de renforcement de plusieurs voies communales. Il indique à l'assemblée qu'il y a lieu d'approuver le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le projet de renforcement des voies communales suivantes :

- VC de Koat Liou
- VC de Roscaradec
- Village du Bod
- VC de Ty Martin à Tanouédou
- VC de Ty Prit
- Village du Vern
- VC de Kerauffredou
- Village de Penleguer Vraz
- VC village de Kerbars
- Village de Leindevet
- Pen Quellen
- VC Pors Kergus
- VC village de Koat Men

VC Cornanbual
Village de Crec'h Can
VC de Stanguenat

dont le montant des travaux s'élève à la somme de :
**CENT TRENTE TROIS MILLE DEUX CENT TRENTE
QUATRE EUROS QUATRE-VINGT-ONZE TOUTES
TAXES COMPRISES.**

TRAVAUX DE VOIRIE 2009

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le choix suivant : confier les travaux de voirie 2009 au PARC de l'Équipement ou lancer une consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de confier les travaux de voirie 2009 au Parc de la D.D.E, l'achat des matériaux se fera par la commune.

INSTITUTION DU PRINCIPE DE LA P.V.R. SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1-2° d), L.332-11-1 et L.332-11-2 ; considérant que les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions le conseil municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L .332-11-1 et L.332-11-2 du code de l'urbanisme.

AMENAGEMENT DE LA RUE DE PONT JILEZ

Le conseil municipal décide de lancer le projet d'aménagement de la rue de Pont Jilez

CHANGEMENT DE MENUISERIES A L'ECOLE PRIMAIRE, AU GYMNASIUM ET AU FOYER

Le Maire rend compte au conseil municipal de l'ouverture des plis pour les travaux cités ci-dessus.

Les offres des entreprises ayant répondu sont les suivantes :

ENTREPRISES	MONTANT H.T.	MONTANT TTC
OMNES Yvon	17 920.00	21 432.32
KERAVIS Olivier	13 364.00	15 983.34
ARTIMEN	16 920.00	20 236.32

L'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres, réunie le 23 Septembre 2008, est KERAVIS Olivier.

LOGEMENT DE SAINT HOUARNEAU : TRAVAUX DE RENOVATION

Des travaux de rénovation intérieure sont nécessaires avant de pouvoir envisager de louer à nouveau le logement de Saint Houarneau appartenant à la commune. Le devis proposé par l'entreprise DISSERBO est retenu pour un montant de 4 783.41 € .

RENOVATION DU PORTAIL DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de retenir l'offre de l'entreprise SMS LTD de Pont-Melvez pour un montant de 3 737.50 € TTC

TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA STATUE DE LA VIERGE DE PITIE

demande de subventions

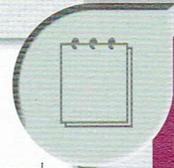
Le Conseil Municipal, à l'unanimité : décide de retenir l'offre de l'entreprise Marie Soula pour un montant de 2 891 € et sollicite l'aide financière de l'Etat (culture), du Conseil Régional et du Conseil Général des Côtes d'Armor, pour le financement de ces travaux. L'association prendra à sa charge le solde de la facture après encaissement des subventions

POSE DE STORES A L'ECOLE MATERNELLE ET A LA MAIRIE

Le Maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable d'envisager la pose de stores sur certaines fenêtres de l'école maternelle (protéger les enfants de la chaleur et de la lumière des rayons du soleil et éviter le manque d'attention lorsque d'autres élèves sont dans la cour) et le complément d'un store dans la petite salle de réunion de la mairie.

Les offres des entreprises sont les suivantes :

SALLES	TECHNOSTOR		BRETAGNE DUNET STORES
	BASE HT	VARIANTE HT	MONTANT H.T
GS	1 208.00	1 510.00	892.22
PS	1 129.00		892.22
TPS	1 129.00		892.22
MS	1 129.00		892.22
Salle Mairie	249.00		
Forfait installat.			63.45



Le Conseil Municipal décide de passer commande du store vénitien pour la salle de réunion de la mairie proposé par l'entreprise Technostor pour un montant de 249.00 € HT et d'un store pour la grande section de l'école maternelle proposé par l'entreprise Dunet Stores pour un montant de 892.22 € H.T. avec un forfait d'installation de 63.45 € H.T.

JEU EXTERIEUR POUR L'ECOLE MATERNELLE

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est souhaitable de prévoir l'acquisition d'un toboggan pour la cour de l'école maternelle qui puisse être utilisé par les élèves de grande section.

L'offre de l'entreprise Cat Pattes est la suivante :

TOBOGGAN	MONTANT TTC
Maxi dauphin glissière inox	2 800.22 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide l'acquisition du toboggan ci-dessus

OBJET : Validation de la Zone de Développement Eolien de la Communauté de Communes de Bourbriac

Les Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) ont été introduites par la loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique (ou loi P.OPE) du 13 juillet 2005 afin d'assurer une croissance équilibrée de cette source d'énergie renouvelable tout en limitant l'impact paysager (cf art2 et 37 de la loi).

Elles sont arrêtées par le Préfet de département sur proposition des E.P.C.I (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre. Ces zones permettent aux installations éoliennes qui viennent s'y implanter de bénéficier du régime d'obligation d'achat de l'électricité produite. Cette incitation tarifaire permet de favoriser des zones d'implantation cohérentes au niveau de l'ensemble du territoire. Il est souhaitable que les ZDE portent sur des zones suffisamment larges, de préférence portées par des E.P.C.I.

A noter que depuis le 14 juillet 2007, les installations éoliennes ne peuvent plus bénéficier du régime d'obligation d'achat de l'électricité produite si elles ne se situent pas dans une Z.D.E.

Ainsi considérant :

- La définition d'un Schéma de Développement de l'Eolien commun au territoire de Le Leff

Communauté et à celui de La Communauté de Communes de Bourbriac ;

- La réunion d'information aux élus de ces territoires tenue le 09 Juin 2008 à Saint-Fiacre ;
- l'exposition itinérante qui s'est tenue dans les locaux des deux communautés de communes : du 10 juin au 19 juin 2008 pour la Communauté de Communes de Bourbriac et du 23 juin au 3 juillet 2008 pour Le Leff Communauté,
- Les réunions publiques d'information à la population tenues le 19 Juin 2008 à Bourbriac et le 03 Juillet 2008 à Boquého.

le conseil municipal :

- approuve les éléments contenus dans le dossier de Zone de Développement de l'Eolien ;
- approuve la mise en place de la Zone Développement de l'éolien sur le territoire ;
- accepte le périmètre de la Zone de Développement de l'Eolien proposé ;
- la compétence étant communautaire, le Conseil municipal donne délégation au Président de la CDC pour solliciter le Préfet pour définir la zone proposée comme Zone de Développement de l'Eolien.

TARIFS COMMUNAUX / 2009

Le conseil municipal fixe les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2009 pour la LOCATION DE LA SALLE DE LA VALLEE DES FORGES et SALLE ANNEXE.

Les cautions demandées seront du même montant que celui de la location.

SEJOUR A PLENEUF VAL ANDRE DU COLLEGE PUBLIQUE

Le conseil émet un avis favorable à la demande de subvention qui sera vu lors de l'établissement du budget primitif 2009.

INDEMNITÉ DE CONSEIL DU RECEVEUR

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'arrêté interministériel du 16/12/1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au receveur municipal. Elle est calculée sur la moyenne des dépenses des 3 derniers exercices par application des taux fixés à l'article

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant que la présence de la permanence de la Perception assure un service de proximité à la population et sous réserve du maintien de ce service, à l'unanimité décide d'allouer à Monsieur DELVAL l'indemnité de conseil au taux maximum ainsi que l'indemnité de budget avec date d'effet au 1^{er} janvier 2008.



CONVENTION / PRÊT DE LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE A L'ÉCOLE DE PONT-MELVEZ

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention entre la commune et la commune de Pont-Melvez de mise à disposition de livres de la bibliothèque municipale de Bourbriac à l'école de Pont-Melvez. Le prêt se fera moyennant la somme de 50 € pour la période de septembre 2008 à juillet 2009.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Considérant le départ en retraite de l'agent actuellement en place, un poste d'Adjoint Administratif de 1^{re} Classe sera à pourvoir au secrétariat de mairie de Bourbriac à compter du 1^{er} avril 2009.

RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS

Le recensement de la population ayant lieu début 2009 il y a lieu de recruter 5 agents recenseurs.

PRISES DE COURANT / GIRATOIRE DU COURJOU

Le Conseil Municipal adopte la proposition du Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor concernant les travaux d'éclairage public du giratoire du Courjou. L'estimation financière est la suivante : 1 150 € TTC (40% du coût TTC est pris en charge par le Syndicat) reste à la charge de la commune 690 € T.T.C.

INSTALLATION DE MANOMÈTRES

Le Maire informe le conseil municipal que la commission de sécurité demande que soient installés des manomètres dans divers bâtiments de la commune pour des raisons de sécurité. Le devis proposé par l'entreprise CREURER est retenu pour un montant de 295.76 €.

Compte rendu de la réunion du 19 décembre 2008

TARIFS DROITS DE PLACE 2009

Le tarif des droits de place n'ayant pas été révisés depuis plusieurs années les tarifs suivants applicables au 1^{er} janvier 2009 sont adoptés : 0,20 centimes par mètre linéaire.

TARIFS LOCATIONS DE TERRAINS AGRICOLES

Le conseil municipal fixe le tarif de mise à disposition des terrains agricoles communaux loués sous forme de bail précaire à 100 euros l'hectare. Le Maire est autorisé à signer les conventions annuelles de mise à disposition.

RECENSEMENT POPULATION 2009 : AGENTS RECENSEURS / rémunération

La rémunération des agents recenseurs est fixée de la façon suivante :

- 0.57 € / bulletin de logement
- 1.05 € / Bulletin individuel
- 5.78 € / Bordereau de district
- 23.10 € / formation

Frais de route sur la base des indemnités de la fonction publique territoriale.

DEMANDE D'AVANCE SUBVENTION / MISSION LOCALE

La Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes sollicite une avance de versement de la subvention communale 2009 à l'association qui leur permettra de mieux gérer leur trésorerie. Le Conseil Municipal décide de verser 100 % de la subvention par avance en janvier 2009, soit la somme de 3 485.11 €.

AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE PONT JILEZ

L'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres, réunie le 11 Décembre 2008, est :D2L (Saint Briec) pour un devis de 5 880.00 € H.T.

ASSISTANCE À L'EXPLOITATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de base de la société SAUR France pour un montant annuel de 19 107 € H.T.

EXTENSION D'ELEVAGE – ENQUETE PUBLIQUE -

Le dossier d'enquête publique ouverte sur la commune de Bourbriac, projet présenté par la SCEA de Leindevet en vue de la restructuration, avec diminution d'effectifs, de l'élevage porcin pour un total de 1800 places animaux équivalents (soit 1800 places engraissement) avec mise à jour du plan d'épandage est exposé au conseil municipal.



Après en avoir délibéré celui-ci émet le vote suivant :

- POUR.....18
- NON.....Néant
- BLANC..... Néant

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE

La SARL PEUROU sollicite l'avis du conseil municipal sur son projet de construction d'une chambre

funéraire à Kergroas en Bourbriac. Le Conseil Municipal à l'unanimité : émet un avis favorable.

DÉLÉGATION COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BOURBRIAC : COMMISSION ANIMATION DU TERRITOIRE

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Gwënaelle Le Gonidec déléguée de la commune de Bourbriac.

Tourelle de Koat Liou



Après l'Eglise, le monument le plus représenté sur les cartes postales anciennes de Bourbriac est la tourelle de Koat Liou...

Très abîmée par le temps et l'ouragan de 1987 elle a été restaurée par le Conseil Général et ouverte l'été au public.

Edifice curieux, et pour tout dire unique, la tourelle a inspiré une artiste de Bourbriac Sandrine Lassalle qui l'a proposé comme thème de représentation de la commune : « j'ai décidé de traiter ce logo en développant le côté énigmatique de cette sentinelle surplombant le bois de Koat Liou en utilisant le lien avec le végétal ».



Tourelle de Koat Liou

De lignes épurées, le logo alterne des nuances chromatiques lumineuses et plus sombres, minérales et végétales, et symbolise parfaitement l'Argoat et la commune...

Le calvaire de Pen Guelen

Depuis le remembrement il se cachait au regard du passant, quelque peu oublié de la population.

C'est à l'initiative de Monsieur Rolland JOURDEN, breton immigré en région parisienne, dont la famille est originaire de ce village, que l'on doit son déplacement d'une vingtaine de mètres au bord du chemin rural.

Il a été remonté à l'identique et restauré bénévolement grâce aux bons soins de Monsieur Bernard JOBIC et Colette son épouse, de Louis HERVIOU et de Didier LOMBARDET qui a réalisé le terrassement.

Le calvaire de Pen Guelen retrouve ainsi sa place dans le patrimoine communal.





CONCOURS DE FLEURISSEMENT COMMUNAL

< 1000M² MAISON AVEC JARDIN FLEURI VISIBLE DE LA RUE

- 1-MORGAN Susan allée Coat Men
- 2-STONE Jeanie Le Vern
- 3- MAGOUROU Madeleine Restancarnou
- 4-FEJEAN Patricia Crech Cant
- 5- LE NEINDRE Michel Hent Garenn

>1000M² PARC OU GRAND JARDIN VISIBLE DE LA RUE OU OUVERT AU PUBLIC

- 1^{er} ex aequo COATRIEUX David Rue de Tournemine
PHILIPPE Daniel Kerlan
- 2-JULOU Philippe et HAINAUT Marie Crech Cant

FAÇADE FLEURIE VISIBLE DE LA RUE

MALVIS Marcel rue de Goas ar Mogn

HÔTEL, RESTAURANT, COMMERCE FLEURI

- 1-pharmacie TOUPIN
- 2-Boucherie DIRIDOLLOU
- 3-Restaurant TY BREIZH

FOYER LOGEMENT ET AUTRE ÉTABLISSEMENT DE SERVICE PUBLIC

Communauté de communes de Bourbriac Rue de Tournemine

POTAGER FLEURI VISIBLE OU NON DE LA RUE

THOMAS Lysiane Rue de Tournemine

QUARTIER

- 1-Rue de Tournemine
- 2-Keriolet

PALMARÈS DU PAYS TOURISTIQUE

Le Jury du Pays Terres d'Armor a reconnu vos efforts en matière d'embellissement et de fleurissement et c'est avec plaisir que nous vous annonçons que notre commune a obtenu le 2^{ème} prix dans la catégorie «Commune de 2001 à 3000 habitants».

De plus, nous vous informons que David COATRIEUX (Rue de Tournemine) et Daniel PHILIPPE (Kerlan) ont obtenu un 1^{er} prix ex aequo dans la catégorie «parc ou grand jardin privé visible de la rue ou ouvert au public».

Dans la catégorie «foyer logement et établissement de service public » la Communauté de Communes de Bourbriac a obtenu un 2^{ème} prix ex aequo.

PALMARÈS DU CONCOURS DÉPARTEMENTAL

Daniel PHILIPPE a obtenu un prix national et David COATRIEUX un 3^{ème} prix ex-æquo. La Commune de Bourbriac a obtenu quant à elle un 3^{ème} prix ex-æquo dans sa catégorie.

Nous vous remercions tous pour vos efforts qui, associés à ceux de nos jardiniers Jean-Michel et Philippe contribuent à rendre notre commune toujours plus accueillante.

Planning 2009 Salle de la Vallée des Forges

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN						
J	1	D	1	Bal	D	1	Bal	M	1	V	1	Mariage	L	1		
V	2	L	2		L	2		J	2	S	2	Mariage	M	2		
S	3	M	3		M	3		V	3	D	3	Bal	M	3		
D	4	Loto	M	4	M	4	Don du sang	S	4	Repas	L	4	J	4		
L	5	J	5		J	5		D	5	Bal	M	5	V	5	AG CEB	
M	6	V	6		V	6		L	6		M	6	S	6		
M	7	S	7	Repas	S	7	Théâtre	M	7	Repas	J	7	D	7		
J	8	D	8		D	8	Théâtre	M	8	Musique	V	8	L	8		
V	9	Vœux	L	9	L	9		J	9	Musique	S	9	M	9		
S	10	M	10		M	10		V	10		D	10	Bal	M	10	
D	11	M	11		M	11		S	11		L	11	J	11	Chorale	
L	12	J	12		J	12		D	12	Bal	M	12	V	12	Chorale	
M	13	Goûter	V	13	V	13	Repas	L	13		M	13	S	13		
M	14	S	14		S	14	Repas	M	14		J	14	D	14	Bal	
J	15	D	15	Bal	D	15	Bal	M	15		V	15	Théâtre	L	15	
V	16	L	16		L	16		J	16		S	16	M	16		
S	17	Repas	M	17	M	17		V	17		D	17	Bal	M	17	Don du sang
D	18	Bal	M	18	M	18		S	18		L	18	J	18		
L	19	J	19		J	19		D	19	Bal	M	19	V	19		
M	20	V	20		V	20		L	20		M	20	S	20	Mariage	
M	21	S	21	Repas	S	21	Théâtre	M	21		J	21	Loto	D	21	Bal
J	22	D	22		D	22	Théâtre	M	22		V	22	L	22		
V	23	L	23		L	23		J	23		S	23	Mariage	M	23	
S	24	M	24		M	24		V	24		D	24	Bal	M	24	
D	25	Bal	M	25	M	25		S	25	Mariage	L	25	J	25		
L	26	J	26	AG CRCA	J	26		D	26	Mariage	M	26	V	26		
M	27	V	27	Bagad	V	27	AG CMB	L	27		M	27	S	27		
M	28				S	28		M	28	Don du sang	J	28	D	28	Bal	
J	29				D	29		M	29		V	29	Mariage	L	29	
V	30				L	30		J	30		S	30	Mariage	M	30	
S	31				M	31					D	31	Mariage			

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE						
M	1	S	1		M	1	J	1		D	1		M	1		
J	2	D	2		M	2	Don du sang	V	2		L	2		M	2	Don du sang
V	3	L	3		J	3		S	3		M	3		J	3	
S	4	M	4		V	4		D	4	Bal	M	4		V	4	Téléthon
D	5	M	5		S	5	Mariage	L	5		J	5		S	5	Téléthon
L	6	J	6		D	6	Bal	M	6		V	6		D	6	Bal
M	7	V	7		L	7		M	7		S	7		L	7	
M	8	S	8	Mariage	M	8		J	8		D	8	Bal	M	8	
J	9	D	9		M	9		V	9		L	9		M	9	
V	10	L	10		J	10		S	10		M	10		J	10	
S	11	Mariage	M	11	V	11		D	11	Loto	M	11	Repas	V	11	
D	12	Mariage	M	12	S	12	Mariage	L	12		J	12		S	12	Arbre de Noël
L	13	J	13		D	13	Bal	M	13		V	13		D	13	Bal
M	14	V	14	Mariage	L	14		M	14		S	14	Repas	L	14	
M	15	S	15	Mariage	M	15		J	15		D	15	Bal	M	15	
J	16	D	16		M	16		V	16		L	16		M	16	
V	17	L	17		J	17		S	17		M	17		J	17	
S	18	Mariage	M	18	V	18		D	18	Bal	M	18		V	18	Arbre de Noël
D	19	Mariage	M	19	S	19	Mariage	L	19		J	19		S	19	Loto
L	20	J	20		D	20	Mariage	M	20		V	20	AG Repas	D	20	Bal
M	21	V	21	Mariage	L	21		M	21		S	21		L	21	
M	22	S	22	Mariage	M	22		J	22		D	22	Bal	M	22	
J	23	D	23		M	23		V	23		L	23		M	23	
V	24	L	24		J	24		S	24		M	24		J	24	
S	25	Mariage	M	25	V	25		D	25	Bal	M	25		V	25	
D	26		M	26	S	26		L	26		J	26	Repas	S	26	
L	27	J	27		D	27	Bal	M	27		V	27		D	27	Loto
M	28	V	28		L	28		M	28		S	28		L	28	
M	29	S	29	Mariage	M	29		J	29		D	29	Bal	M	29	
J	30	D	30	Mariage	M	30		V	30		L	30		M	30	
V	31	L	31					S	31					J	31	Réveillon